RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE
CHATEL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille VINGT TROIS, Le SEPT NOVEMBRE à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHATEL, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur RUBIN Nicolas, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Procuration : 2 ; Votants : 15 ;
Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 octobre 2023

PRESENTS : **RUBIN** Nicolas, **MAXIT** Monique, **ROQUIGNY** Catherine, **VUARAND** Dominique, **GRILLET-MUNIER** Sophie, **BRESSOUD** Ombeline, **TRINCAZ** Marie, **VESIN** Jean-Pierre, **PICCOT** Cécilia, **DAVID** Gabrielle, **THOULE** Ludovic, **DAVID** Frédéric, **MAXIT** Gerard

M. **BUTTOUDIN** Jérôme donne procuration à Mme **ROQUIGNY** Catherine
M. **MARCHAND** Franck donne procuration à M. **THOULE** Ludovic

Feuille de présence signée jointe au présent Procès-verbal.

Secrétaire de séance désignée : Mme MAXIT Monique

****

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023 2
2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES 2
DELIBERATION N°01-1123 - DECISIONS MODIFICATIVES 2
DELIBERATION N°02-1123 – AFFECTATION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS 2023 5
DELIBERATION N°03-1123 – VENTE BIEN COMMUNAL 6
DELIBERATION N°04-1123 – ADMISSION EN NON-VALEUR 6
DELIBERATION N°05-1123 – TARIFS CENTRE AQUATIQUE 7
3. RESSOURCES HUMAINES 8
DELIBERATION N°06-1123 – PRESENTATION RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022 8
DELIBERATION N°07-1123 – CONTRAT VACATAIRE 2024 - RUCHER 8
DELIBERATION N°08-1123 – CREATION POSTES – ADJOINT ADMINISTRATIF ET ADJOINT DU PATRIMOINE 9
DELIBERATION N°09-1123 – CREATION DE POSTE SAISONNIER COMPLEMENTAIRE - HIVER 2023/2024 9
DELIBERATION N°10-1123 – RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE 10
3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 10
DELIBERATION N°11-1123 – CONVENTION ENEDIS – SECTEUR CLOS DERRIERE ET PRE LA JOUX 10
DELIBERATION N°12-1123 – CESSION TERRAIN – PAV ROUTE DES FREINETS 11
4. INFORMATIONS 11
4.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire 11

4.1.1 Décisions du Maire 11
4.2 Informations sur les activités des commissions communales 12

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2023

Aucun commentaire n'a été reçu depuis la diffusion du projet de Compte-rendu.

➔ *A l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 septembre 2023 est adopté.*

2. AFFAIRES FINANCIERES et GENERALES

DELIBERATION N°01-1123 - DECISIONS MODIFICATIVES

M. le Maire présente les différentes décisions modificatives des budgets principal et annexes. Il précise qu'avant la fin de l'année un dernier réajustement sera proposé dans une prochaine séance.

- N°01-1123 – DM N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement :

La situation à mi-octobre fait apparaître une forte augmentation des recettes avec l'augmentation des bases fiscales liée à l'inflation. Pour équilibrer la DM, un ajustement est nécessaire en dépense principalement avec la hausse de l'énergie, il convient de réajuster les crédits en particulier sur le chapitre 11.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	88 000.00 €	425 400.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	- €	13 700.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	175 000.00 €	97 100.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières	- €	10 000.00 €		
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses			8 000.00 €	92 600.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale			- €	158 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations			16 236.00 €	17 836.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante			- €	39 000.00 €

Total FONCTIONNEMENT	263 000.00 €	546 200.00 €	24 236.00 €	307 436.00 €
Total Général		**283 200.00 €**		**283 200.00 €**

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la décision modificative telle qu'exposée.*

- N°01-1123 – DM N°1 – CINEMA

L'adhésion au multipass a généré la moitié des entrées cet été. Cette forte fréquentation a été perçue autant en dépense qu'en recette. Les crédits ont donc été ajustés en conséquence.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Fournitures non stockées - Combustibles	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60631 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6068 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0.00 €	3 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61358 : Autres locations mobilières	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63513 : Autres impôts locaux	0.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**2 200.00 €**	**28 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-7062 : Redevances et droits des services à caractère culturel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
R-7088 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 800.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**25 800.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**2 200.00 €**	**28 000.00 €**	**0.00 €**	**25 800.00 €**
Total Général		**25 800.00 €**		**25 800.00 €**

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la décision modificative telle qu'exposée*

M. le Maire confirme le succès du cinéma cet été et précise que l'association des Portes du Soleil va revoir le principe pour limiter l'accès à cette activité ou trouver de nouvelles recettes pour équilibrer et maintenir l'opération multipass.

- N°01-1123 – DM N°1 - FORETS

L'augmentation des dépenses d'investissement sert à couvrir les travaux sanitaires du secteur devant de Châtel. Les travaux seront donc financés par une subvention d'équilibre du budget principal. Sur la section de fonctionnement, réajustement des crédits alloués à la taxe foncière qui a augmenté sous effet inflation.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**4 100.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**50 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-75822 : Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	54 100.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**54 100.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**54 100.00 €**	**0.00 €**	**54 100.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**50 000.00 €**
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains (en cours)	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**50 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**50 000.00 €**	**0.00 €**	**50 000.00 €**
Total Général		**104 100.00 €**		**104 100.00 €**

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la décision modificative telle qu'exposée.*

M. le Maire rajoute que le but des travaux est d'assainir la forêt et d'extraire les arbres scolytés pour éviter que cela se propage à tout le massif. Il remercie à cette occasion l'ONF pour l'accompagnement et les conseils apportés à la commune.

- N°01-1123 – DM N°1 - PARKING

Ajustement des crédits de recettes à la suite d'un changement d'imputation demandé par la trésorerie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	180 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	**0.00 €**	**0.00 €**	**180 000.00 €**	**0.00 €**
R-7541 : Redevance de stationnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	180 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**180 000.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**180 000.00 €**	**180 000.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la décision modificative telle qu'exposée*

- N°01-1123 – DM N°1 – REMONTEES MECANIQUES

Augmentation de la taxe foncière par rapport aux estimations et des intérêts (taux variable). Equilibré en recettes par la refacturation à la SAEM.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-63512 : Taxes foncières	0.00 €	5 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0.00 €**	**5 800.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**12 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 800.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**17 800.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0.00 €**	**17 800.00 €**	**0.00 €**	**17 800.00 €**
Total Général		**17 800.00 €**		**17 800.00 €**

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la décision modificative telle qu'exposée*

DELIBERATION N°02-1123 – AFFECTATION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS 2023

Rappel de la séance du 16 mars dernier, le conseil municipal a approuvé le montant de subventions pour les associations qui avaient déposé un dossier complet.

Pour faire suite à la commission finance du 18 octobre dernier, l'enveloppe globale 2023 des subventions est modifiée passant de 1 569 020€ à 1 585 120€.

Il est précisé que lors des prochaines demandes de subventions seront également demandés les statuts et P.V. d'assemblée générale.

Nouvelle proposition d'attribution de subventions au titre de l'exercice 2023:

ASSOCIATIONS	Prévus 2023
Agriculteurs de CHATEL – prime à l'UGB	36 050.30 €
Agriculteurs de CHATEL - subvention de fonctionnement	5 600 €
Subvention Berthoud	800 €
Amicale du Personnel communal - complémentaire	18 000 €
Razorbike CHATEL	2 500 €
FOL 74	60 €
MFR Bonne	100 €
MFR de CHATTE	100 €
Diverses Subventions	6 059 €
Opération Nez rouge	250 €

M. le Maire rajoute que le soutien apporté à l'association de protection de la recette « Berthoud », est une subvention essentielle aussi pour soutenir indirectement la filière Abondance. Il précise que la commune de La chapelle y contribue également à la même hauteur.

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la nouvelle affectation de subventions telle qu'exposée.*

DELIBERATION N°03-1123 - VENTE BIEN COMMUNAL

La commune a procédé à la vente de plusieurs biens communaux par le biais d'enchères publiques. Certains biens dont le prix dépassant les 4000 euros doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil municipal. Ces ventes doivent faire l'objet d'écritures comptables de sortie d'actif et de mise à jour du patrimoine communal.

PRODUIT	PRIX DE VENTE FINAL
Toyota hilux 1421-ZP-74	5 789,00 €

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la vente au tarif susvisé et autorise le Maire à procéder aux écritures comptables de sortie de l'actif.*

DELIBERATION N°04-1123 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers des Services publics restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public et après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution.

L'admission en non-valeur a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance alors que toutes les voies d'exécution ont été mises en œuvre. Cette circonstance ne met pas fin aux poursuites, ni ne fait obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Le Trésorier a fait parvenir à la commune la liste de ces titres de recettes et il convient de les soumettre au Conseil municipal. Le détail ci-après :

Budget	Année de la créance	Somme totale
Principal	Entre 2009 et 2020	133 656.24 €

Pour faire suite à la commission finance du 18 octobre dernier, il est proposé de passer les titres les plus anciens soit entre 2009 et 2012 pour un total de 12 828€ (dont détails ci-dessous) et d'ajuster les crédits nécessaires en décision modificative (cf délib 01-1123 - budget principal).

Exercice	N° titre	Reste du	Types
2012	876	672.00 €	Secours sur piste
2012	825	513.00 €	Secours sur piste
2012	740	359.00 €	Secours sur piste
2012	949	672.00 €	Secours sur piste
2012	895	358.00 €	Secours sur piste
2012	458	513.00 €	Secours sur piste
2012	208	513.00 €	Secours sur piste
2012	214	358.00 €	Secours sur piste
2012	846	672.00 €	Secours sur piste

2012	897	513.00 €	Secours sur piste
2012	843	513.00 €	Secours sur piste
2012	335	207.00 €	Secours sur piste
2012	966	1 575.00 €	Secours sur piste
2012	365	513.00 €	Secours sur piste
2012	975	513.00 €	Secours sur piste
2012	977	513.00 €	Secours sur piste
2009	1-723	243.00 €	Taxe de séjour
2012	507	513.00 €	Secours sur piste
2012	717	207.00 €	Secours sur piste
2012	323	672.00 €	Secours sur piste
2012	728	513.00 €	Secours sur piste
2012	873	672.00 €	Secours sur piste
2012	347	359.00 €	Secours sur piste
2012	984	672.00 €	Secours sur piste

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la décision modificative telle qu'exposée.*

Le Maire précise que le service de secours a bien évolué sur la prise en charge de la facturation des secours notamment par la mise en place de tablette pour les pisteurs facilitant ainsi leur travail administratif minimum.

DELIBERATION N°05-1123 – TARIFS CENTRE AQUATIQUE

La commission DSP et commission finances ont été destinataires des propositions de tarifs pour la saison hiver à venir et l'été 2024.

L'application de la formule d'indexation contractuelle fait apparaitre une augmentation importante de 22.8 % liée principalement aux hausses indiciaires du coût de l'énergie, de l'inflation. Le délégataire a proposé de répercuter cette hausse sur certains tarifs de façon plus importante principalement le ludinage et les entrées unitaires passant de 14 € à 16 euros l'hiver et pour l'été de 10 € à 11€. Certains tarifs ont vu leur progression moins impactée entre 0.5 cts et 1 €.

Les élus des commissions finances et DSP ont été consultés. Les avis convergeraient vers un équilibre entre nécessité de réajuster certains tarifs de façon entendable et rester accessible au public avec un maintien de la grille tarifaire pour les entrées aquatiques ludiques.

Le conseil après avoir déjà accepté l'année dernière une augmentation de plus de 30 % de certains tarifs, souhaite que le délégataire respecte pour la prochaine grille tarifaire les dispositions contractuelles d'augmentation des tarifs fixés à 2%. Au-delà, il estime qu'un avenant est nécessaire et il n'envisage pas aujourd'hui d'y accéder sans justification autre que la variation des simples indices, d'autant que la collectivité a déjà

effectué un réajustement des horaires d'ouverture et accepté la fermeture du bassin extérieur pour minimiser l'impact du coût de l'énergie. Les prix au public ne peuvent donc pas évoluer dans des proportions aussi importantes.

➔ *A l'unanimité, le Conseil ne valide pas l'augmentation tarifaire telle que proposée. Il se cantonne à accepter l'augmentation contractuelle de 2 %.*

3. RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION N°06-1123 – PRESENTATION RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est dans l'obligation d'établir un rapport social unique, qui s'appuie sur les données sociales constatées au 31 décembre de l'année N-1. Le RSU doit être établi chaque année.

Ce document constitue un véritable outil statistique de gestion des ressources humaines et de dialogue social En outre, ce bilan est une obligation légale et doit être présenté pour avis aux membres du Comité Technique puis transmis à la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

Ce document permet de dresser un bilan :

- des effectifs globaux, titulaires et non titulaires, parité hommes / femmes, répartition par tranche d'âge, par filière et catégorie ;
- des mouvements de personnels intervenus au cours de l'année (arrivée / départ d'agents titulaires et non titulaires permanents) ;
- du personnel handicapé et de l'obligation d'embauche de la Commune ; à ce titre, il convient de noter que la Commune remplit ses obligations en comptant dans ses effectifs, 3 agents en situation de handicap ;
- la répartition des absences, par motifs et tranches d'âges ;
- La prévention des risques professionnels et notamment le nombre d'accidents du travail survenus en 2022.
- Des formations professionnelles.

La synthèse du rapport social de 2022 est jointe à la présente note.

Le CST sera consulté sur cette question lors de sa séance du 8 décembre 2023.

➔ *Le CONSEIL prend acte du rapport social unique de 2022*

DELIBERATION N°07-1123 – CONTRAT VACATAIRE 2024 - RUCHER

Par délibération du 28 décembre 2020, le Conseil Municipal décidait de recruter Mme DUMONT Adeline, retraitée de la Commune, en qualité de vacataire pour assurer une mission de conseils, assortie d'interventions techniques pour l'entretien du rucher communal durant l'année 2021. Cette mission avait été validée au taux de 30,00 € brut / heure et pour 40h.

Le quota d'heures doit être augmenté pour l'année 2024 à 50 heures afin de tenir compte du travail nécessaire pour le suivi des ruches. Les autres conditions restent inchangées.

Mme Roquigny estime que le salaire est assez élevé. Mme Maxit précise que le tarif prend en compte aussi le coût des trajets aller-retour.

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve les modalités contractuelles pour le recrutement du vacataire RUCHER 2024.*

DELIBERATION N°08-1123 – CREATION POSTES – ADJOINT ADMINISTRATIF ET ADJOINT DU PATRIMOINE

Poste d'agent d'accueil service population

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal décidait, suite au départ de l'agent d'accueil et dans l'attente d'un recrutement par la voie statutaire, de recruter un adjoint administratif pour assurer les fonctions d'accueil, dans le cadre d'un CDD de 1 an.

Le contrat de travail intervenu avec Mme Béatrice GARDIEN se terminant prochainement, il propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet avec effet du 1er février 2024, afin de permettre la stagiairisation de cet agent.

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la création de poste selon les modalités exposées ci-dessus et charge M. le Maire de toutes les démarches administratives liées au recrutement.*

Poste Agent d'accueil et de médiation au service culturel

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal décidait, suite à une mutation et dans l'attente d'un recrutement par la voie statutaire, de recruter un adjoint du patrimoine pour assurer les fonctions d'agent d'accueil et de médiation, dans le cadre d'un CDD de 1 an.

Le contrat de travail intervenu avec Mme Margaux TRINCAT se terminant prochainement, il propose de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet avec effet du 1er janvier 2024, afin de permettre la stagiairisation de cet agent.

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la création de poste selon les modalités exposées ci-dessus et charge M. le Maire de toutes les démarches administratives liées au recrutement*

DELIBERATION N°09-1123 – CREATION DE POSTE SAISONNIER COMPLEMENTAIRE - HIVER 2023/2024

Service déneigement

Par délibération du 15 septembre 2023, le Conseil Municipal procédait à la création des postes nécessaires au recrutement du personnel saisonnier pour la saison d'hiver 2023/2024.

Compte tenu de la problématique actuelle relative à la diminution des aires de stockage de la neige, le recrutement d'un chauffeur de déneigement saisonnier est nécessaire pour une durée de 4 mois, rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial (indice majoré 361).

Coût supplémentaire « chargé » pour la commune : 11 730 €.

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve la création du poste saisonnier déneigement selon les modalités exposées ci-dessus et charge M. le Maire de toutes les démarches administratives une fois le recrutement terminé.*

DELIBERATION N°10-1123 - RENOUVELLEMENT CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Concerne le poste de Chargé de Communication

Monsieur le Maire expose que Mme Camille KERREST, est recrutée au service communication depuis le 1er janvier 2023. En conséquence, dans l'attente de pourvoir à ce poste par un recrutement statutaire et compte tenu de la difficulté à recruter du personnel qualifié et des besoins du service, il propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de Mme Camille KERREST dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 1 an à temps complet, pour assurer les fonctions de chargé de Communication, conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Poste sur le grade de Rédacteur à temps complet.

➔ *A l'unanimité, le CONSEIL approuve le renouvellement du poste selon les modalités exposées ci-dessus et charge M. le Maire de toutes les démarches administratives*

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

DELIBERATION N°11-1123 - CONVENTION ENEDIS - SECTEUR CLOS DERRIERE ET PRE LA JOUX

Enedis sollicite la commune pour passer trois conventions de servitudes pour la mise en œuvre de canalisations souterraines sur des parcelles communales sur le secteur de Clos-Derrière (Projets de convention et plan de localisation ci-joints).

Localisation et caractéristiques des projets de convention :

Localisation	Référence cadastrale	Type d'aménagement/équipement	Montant et caractéristiques de l'indemnisation
Clos Derrière	B 431	Pose de canalisations électriques Largeur = 1.00 m / longueur = 47 m	94 € unique et forfaitaire
Clos Derrière	B 967	Pose de canalisations électriques Largeur = 1.00 m / longueur = 8 m	20 € unique et forfaitaire
Clos Derrière	B 965	Pose de canalisations électriques Largeur = 1.00 m / longueur = 30 m	60 € unique et forfaitaire

Le conseil est invité à se prononcer sur la mise en œuvre de ces conventions de servitude

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve les 3 conventions de servitude telles que jointes à la délibération.*

DELIBERATION N°12-1123 – CESSION TERRAIN – PAV ROUTE DES FREINETS

Monsieur le Maire indique que Madame Suzanne CRUZ-MERMY propriétaire de la parcelle A 1046 souhaite vendre une partie de la parcelle A 1046 à la Commune.

Ces surfaces (166 m^2) situées sur le secteur de la route des Freinets, ont été en partie aménagées pour permettre la dépose en point d'apport volontaire des déchets ménagers sur le secteur.

Le tarif proposé en commission Aménagement du 12 octobre dernier est de 10 €/m^2 pour les 83 m^{2}classés en zone agricole (830€) et de 100 €/m^2 pour les 83m^{2}classés en zone Ua (8 300m^2), soit un total de 9 130 €. La commission propose de faire une offre de 10 000€ pour l'achat des 166 m.

PJ: Projet de division parcelle A1046

➔ *A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de division et le coût d'achat du terrain pour la mise à disposition du service déchets de la CCPEVA dans le cadre du tri des déchets.*

M. le Maire souhaite que la commune ne prenne pas en charge financièrement les travaux de génie civil pour l'aménagement des conteneurs enterrés.

INFORMATION - CARTES D'ALPAGES COMMUNAUX MIS A DISPOSITION

La délibération en date du 16 mars 2021 approuve le modèle de convention pour la mise à disposition d'alpages communaux
Les limites de chaque unité pastorale ont fait l'objet d'échange avec la volonté de minimiser les alpages partagés et gérés par le Groupement Pastoral.
Les cartes des 11 conventions de mise à disposition reprises ci-dessous ont été discutées et approuvées par la commission agricole en date du 6 octobre 2023.
Après présentation au Conseil Municipal, ces zonages pourront être annexés à chaque convention et présenté à la signature de la Commune, des remontées mécaniques et de chaque exploitant.
Annexe : Info Cartographie d'alpage 13.10.23

➔ *Le Conseil a pris connaissance des cartes d'alpages communaux mis à disposition.*

4. INFORMATIONS

4.1 Actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil donnée au Maire

4.1.1 Décisions du Maire

N°ordre	Date	Objet
2023-016	10/09/2023	CONSULTATION CUISINES COMBELLES – CLASSEMENT INFRUCTUEUX
2023-017	28/09/2023	TARIFS PARTICIPATION SORTIE FETE DES PERES
2023-018	03/10/2023	TARIFS MISE A DISPOSITION LOGEMENTS COMMUNAUX SDIS
2023-019	03/10/2023	TARIF PARTICIPATION APRES MIDI SPECTACLE POUR AINES DE LA VALLEE

2023-020	10/10/2023	TARIF LOGEMENT RESIDENCE LES COMBELLES
2023-021	19/10/2023	TARIFS PARKINGS AERIENS ET COUVERTS 2023-2024

4.2 Informations sur les activités des commissions communales

Les présidents des commissions communales exposent autant que de besoin, aux fins d'informations des membres du Conseil, les sujets traités par leurs commissions sur la période écoulée depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Un exposé sommaire est éventuellement fait oralement en séance et retranscrit dans le PV du conseil municipal.

Lac de Vonnes : quelques décalages liés aux intempéries

Centre culturel : report de travaux à cause des intempéries ; DCE pour le gros devrait être lancé début décembre. Le conseil souhaite que le chantier soit bien suivi notamment par rapport aux heures de travail et d'intervention des entreprises.

Mme ROQUIGNY expose brièvement les points abordés en CLECT sur les statuts et les compétences transférées à l'intercommunalité.

Commission enfance : tous ceux qui ont demandé une place en crèche ont eu une réponse positive et certains dossiers ont eu des aménagements.

Agenda

Dates	Evènements
10 novembre – 13h30	Restitution audit organisationnel
11 novembre – 10h45	Commémoration de l'armistice 14-18
8 décembre – 11h	Inauguration des Combelles
8 décembre - 19h	Noel de l'Amicale du personnel – salle Chatelaine
9 décembre	PHOTO DES ANNEES EN 3
10 décembre	REPAS DES AINES – Le Perdrix blanche
5 Janvier 2024 – 18h salle Chatelaine	VŒUX DU MAIRE (à confirmer)

Fin de séance à 20h34.

Secrétaire de séance
Mme Maxit Monique

Le Maire
Nicolas RUBIN